

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE ANIMAUX / ŒUFS A COUVER / SEMENCES / EMBRYONS / OVOCYTES	RI.CL.agrementexport	CHILI
	Juillet 2024	

I. **DOMAINE D'APPLICATION**

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Tous produits (voir RI correspondants)		Chili

II. **GENERAL**

Agrément pour l'exportation vers le Chili

Pour l'exportation de certains produits, le Chili applique une liste fermée d'établissements approuvés. Lorsque c'est le cas, les opérateurs impliqués dans la production, voire le stockage des produits exportés, doivent être approuvés préalablement par les autorités chiliennes.

Consulter le recueil d'instruction spécifique à chaque produit pour savoir si cette exigence est d'application pour le produit exporté.

La liste des établissements approuvés par le Chili peut être consultée **en suivant le lien disponible sur le site de l'[AFSCA](#)**.

Un opérateur qui souhaite être repris sur la liste fermée d'établissements approuvés par le Chili doit introduire une demande d'agrément pour l'exportation auprès de son ULC, suivant la [procédure d'agrément pour l'exportation](#) et au moyen du formulaire approprié ([EX.VTP.agrémentexportation](#)).

Il joint les documents suivants à sa demande :

- le formulaire d'enregistrement spécifique complété au niveau des 3 premiers tableaux ;
- le tableau Excel complété.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'[AFSCA](#).

Pour compléter le document Excel : exactement reprendre les informations – à la lettre près – mentionnées dans Foodweb.

Pour compléter le document Word :

- au niveau du 1^{er} tableau, cocher la case pertinente en fonction du produit pour lequel on demande à être approuvé ;
- au niveau du 2^{ème} tableau

- le compléter conformément aux informations reprises dans Foodweb (reprendre l'information à la lettre près) ;
- **indiquer le n° d'agrément/autorisation de l'établissement dans la case « N° OFICIAL / OFFICIAL N° » (donc pas le n° UNE), à moins que l'opérateur doive juste être enregistré auprès de l'AFSCA (auquel cas on mentionne le n°UNE) ;**
- indiquer la même chose dans la case « Nombre » que dans la case « Razon social » ;
- indiquer le nom de la marque sous laquelle le produit est commercialisé dans la case « Marca registrada », si ce dernier est différent de celui du nom de l'établissement.
- au niveau de la case « Productos », clairement mentionner, en plus d'une description du produit, l'espèce dont les produits sont dérivés et le pourcentage que représente cette espèce dans la totalité du produit.

Les 2 documents doivent être fournis sous format électronique à l'ULC (en Word et Excel, pas en PDF).

Pour autant que l'opérateur souhaitant être repris sur la liste fermée est agréé/autorisé/enregistré en Belgique, l'ULC finit de compléter le formulaire d'enregistrement spécifique au niveau du 4^e tableau comme suit avant de transmettre l'ensemble des documents à l'administration centrale :

- préciser le nom et les coordonnées de l'ULC dans les cases « Institución fiscalizadora de la producción y preceso », « Institución certificadora de los productos de exportación » et « Institución responsable de la sanidad de los animales que dan origen a la materia prima » ;
- inscrire son nom au niveau de la ligne « nombre » ;
- signer le formulaire au niveau de la ligne « firma » ;
- appliquer le cachet de l'ULC au niveau de la ligne « timbre ».

L'ULC vérifie également que les données ont été complétées conformément à ce qui est mentionné dans BOOD (aussi bien dans le document Excel que dans le document Word).

L'administration centrale transmet le dossier de l'opérateur aux autorités compétentes chiliennes.

Les autorités chiliennes se réservent le droit d'inspecter les établissements avant leur reprise sur la liste fermée, afin de vérifier qu'ils satisfont aux normes chiliennes. Les éventuels coûts liés à une telle visite d'inspection sont à charge de l'opérateur demandant sa reprise sur la liste fermée.

Dès que l'opérateur est repris sur les listes chiliennes, on considère qu'il est agréé pour l'exportation vers le Chili.